



Appel à Manifestation d'Intérêt pluri-communal pour la mise en place de trottinettes et/ou vélos électriques en libre-service



Fortes d'une qualité de vie prisée, plusieurs communes (10), membres de la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire – *Bussy-Saint-Martin, Bussy-Saint-Georges, Chanteloup-en-Brie, Collégien, Conches-Sur-Gondoire, Gouvernes, Guermantes, Jossigny, Saint-Thibault-des-Vignes et Montévrain* – disposent d'un environnement et d'un patrimoine exceptionnel, qui en font un emplacement privilégié entre la Métropole du Grand Paris, le Val d'Europe et les parcs d'attractions de Disneyland®.

Afin de préserver ce cadre de vie et pour anticiper les besoins de mobilités douces, ces communes, pionnières sur le secteur, ont fait des moyens de transports décarbonés une priorité.

Afin de faciliter les trajets de courte distance et d'offrir une solution de déplacement complémentaire des transports en commun (RER A, lignes de bus d'IDFM et du SIEMU ,...), plusieurs communes de la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire (Seine-et-Marne) lancent un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour tester une solution de location de trottinettes électriques et/ou vélos à assistance électrique (VAE) sur son territoire.

Les trottinettes électriques et/ou les VAE sont des solutions souples et attractives de mobilités, particulièrement pour les déplacements intermodaux (en lien avec les transports en commun) et de courtes distances (moins de 15 minutes).

Cette solution s'inscrit dans la continuité de la volonté de ces communes de défendre le cadre de vie en faisant une place plus conséquente aux transports décarbonés.

Cet AMI permet d'impulser la volonté de développement d'un réseau cyclable structurant du territoire, en proposant une solution de mobilité innovante et durable.

Cet AMI est lancé pour tester et valider la pertinence de cette solution. Il autorisera un opérateur unique à exploiter un service de trottinettes électriques et/ou de Vélos à Assistance Electrique en libre-service en échange d'une mise à disposition temporaire par les communes du domaine public.

> Ces communes souhaitent le déploiement d'un réseau cohérent de stations avec des emplacements matérialisés et validés conjointement avec les communes et l'opérateur.

> L'opérateur retenu veillera à la mise en place de toute les mesures de sécurité nécessaire pour utilisateurs et usagers de l'espace public.

Ce projet doit offrir un nouveau service de mobilité aux habitants et travailleurs des communes concernées en répondant de manière adaptée et durable à tous les besoins de mobilité.

Pour candidater :

- Envoyer un dossier au format numérique à l'adresse suivante : cabinet@bussy-saint-georges.fr en indiquant dans l'objet « *Candidature AMI* »
- Date limite de remise des dossiers : **27/05/2022 à 17h.**

Votre candidature doit répondre aux critères développés ci-après et contenir les éléments suivants dans un dossier, rédigé en langue française :

- Une **note de présentation** du candidat permettant en particulier d'apprécier sa motivation et ses capacités professionnelles et financières à exploiter ce type d'activité
- Une **fiche descriptive** indiquant la nature de la personne morale, sa dénomination, son siège social, son objet ainsi que les noms, prénoms, qualité, pouvoirs du signataire de la demande et, le cas échéant, du ou des représentants habilités auprès des communes
- Un **mémoire de présentation** du projet (30 pages maximum + annexes)
- Un **planning de mise en œuvre du service**
- Une **fiche technique** des modèles de vélos/trottinettes mis à disposition
- Les **statuts** de la personne morale candidate
- Un **extrait Kbis** de moins de trois mois du Registre du Commerce et des Sociétés en cours de validité
- Les **comptes annuels certifiés** des 3 derniers exercices clos accompagnés de leurs annexes, ou tous les comptes annuels certifiés depuis la création de la structure pour les entreprises de moins de 3 ans, ou documents équivalents pour les candidats non établis en France
- Les **attestations d'assurances** professionnelles en cours de validité (responsabilité civile professionnelle) pour les candidats en activité.

Vous êtes intéressé par cet appel à manifestation d'intérêt et vous avez des questions qui ne figurent pas dans le document ci-avant ? Vous pouvez écrire à l'adresse suivante : cabinet@bussy-saint-georges.fr, en indiquant dans l'objet « *Question AMI* »



CRITERISATION

CRITERES	ATTENDUS/LIVRABLES	%
CRITERE 1 ORGANISATION ET GESTION DU SERVICE		30% 30%
Couverture géographique du territoire par le service et modalités de stationnement	<p>Les candidats décrivent les stations de prise en charge/dépose des trottinettes/vélos électriques sur le territoire des communes à l'initiative de cet AMI, membres de la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire et les modalités de leur matérialisation sur l'espace public (peinture, station avec raccordement électrique...).</p> <p>Dans la limite de l'espace public des communes, les candidats proposeront des emplacements pour les stations en accord avec les services municipaux.</p> <p>Une attention particulière sera portée par le jury sur les propositions effectuées par les candidats pour le déploiement et l'organisation géographiques (densité de stations, couverture des différentes communes...) et/ou dans le temps du service.</p> <p><i>Mémo : Les candidats devront accompagner leur offre d'un fichier csv listant l'ensemble des stations qu'il souhaite mettre en place précisant pour chacune les coordonnées géographiques exactes au format GPS standard (WGS84).</i></p>	40%
Equilibrage du service	<p>Les candidats précisent les mesures de régulation des engins déployés afin de s'assurer, sur un plan géographique, de la bonne disponibilité du matériel et/ou de la non-saturation sur les zones de restitution.</p>	20%
Maintenance et gestion des engins non fonctionnels	<p>Pour éviter l'occupation du domaine public par des engins hors-service, les candidats exposent les mesures de maintenance préventive et curative pour l'entretien et la révision du parc des engins utilisés, ainsi que les mesures opérationnelles prises et les délais pour assurer le retrait des engins endommagés, hors d'usage ou rendus inopérants en raison d'une interruption temporaire ou définitive du service.</p> <p>Les candidats précisent également s'ils occupent un espace pour la réalisation d'une partie ou de l'intégralité de ces opérations de maintenance et en indique la localisation si celle-ci est déjà connue.</p>	20%
Gestion des engins mal stationnés	<p>Pour éviter l'occupation illicite et abusive du domaine public par leurs engins, les candidats exposent les mesures opérationnelles préventives et répressives prises pour identifier, empêcher et retirer les engins stationnés en dehors des emplacements autorisés (notamment la marge d'erreur maximale de géolocalisation des engins pour le blocage des fins de course).</p>	20%

<p align="center">CRITERE 2 CRITERE 2 RELATION CLIENT, RELATION CLIENT GESTION DU SERVICE GESTION DU SERVICE</p>		<p align="center">25% 25%</p>
<p align="center">Tarification</p>	<p>Les candidats proposent une tarification simple, claire et adaptée au territoire tant du point de vue de la réalité des comportements de mobilité actuels que des différents segments de clients potentiels du service.</p>	<p align="center">40%</p>
<p align="center">SAV</p>	<p>Les candidats exposent les modalités de gestion de la relation client et les modalités et délais de réaction en cas d'incident.</p>	<p align="center">30%</p>
<p align="center">Communication</p>	<p>Les candidats présentent les opérations et supports de communication envisagés pour faire la promotion du service auprès des différents publics (habitants, salariés, indépendants, étudiants, jeunes...) sur le territoire. Au besoin, un partenariat avec les services communication des collectivités peut s'élaborer (relais sur les sites web/magazines municipaux)</p>	<p align="center">10%</p>
<p align="center">PMR</p>	<p>Fonction de la disponibilité, les candidats présenteront les dispositifs déployables afin de permettre l'accès au service pour des personnes à mobilité réduite.</p>	<p align="center">20%</p>
<p align="center">CRITERE 3 CRITERE 3 SECURITE DES CLIENTS SECURITE DES CLIENTS</p>	<p align="center">Règles fixées par la Loi Règles fixées par la Loi Orientation des Mobilités : Orientation des Mobilités : mesures pour assurer la sécurité mesures pour assurer la sécurité</p>	<p align="center">25% 25%</p>
<p align="center">Fiabilité et qualité des vélos/trottinettes électriques</p>	<p>Les candidats attestent de la conformité de ses engins aux normes françaises et européennes de référence en matière d'équipements et de sécurité (information et notice de sécurité rédigées en langue française, éclairage, signalisation sonore et visuelle, freinage...) ainsi que des limitations de vitesse des véhicules (zones 30km/h)</p>	<p align="center">30%</p>
<p align="center">Respect du Code de la Route</p>	<p>Les candidats exposent les mesures prises pour assurer le respect par les clients des règles de circulation et de stationnement. Les candidats préciseront les mesures prises pour brider la vitesse de leurs appareils dans les zones piétonnes tolérant une circulation des trottinettes à une vitesse inférieure ou égale à 6 km/h maximum.</p>	<p align="center">30%</p>
<p align="center">Prévention des accidents</p>	<p>Les candidats exposent les mesures prises pour limiter au maximum l'accidentologie de ses clients. En particulier, les équipements complémentaires (casque, gilet jaune...) mis à disposition des clients pour assurer leur sécurité.</p>	<p align="center">40%</p>
<p align="center">Assurance</p>	<p>Les candidats fournissent une garantie individuelle accident et en exposent les conditions. <i>Présentation d'une attestation d'assurance de responsabilité obligatoire prévue à l'article L. 243-2 du Code des Assurances pour l'année en cours</i></p>	<p align="center">OBLIGATOIRE</p>

<p style="text-align: center;">CRITERE 4 RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE</p>		<p>10%</p>
<p>Caractéristiques énergétiques du fonctionnement du système de gestion et maintenance</p>	<p>Les candidats présentent les caractéristiques énergétiques du fonctionnement de la flotte de gestion, de régulation et de maintenance du projet d'exploitation, notamment le mode (vélo, voiture,...), la motorisation, la fréquence prévisionnelle d'utilisation des engins mobilisés ainsi que l'organisation technique et humaine pour la mise en œuvre de ces opérations.</p>	<p>40%</p>
<p>Efficacité énergétique et recharge des engins</p>	<p>Les candidats présentent les caractéristiques techniques des engins en matière de durabilité et d'efficacité énergétique, notamment des batteries (en particulier leur caractère amovible ou non, ainsi que l'étanchéité des boîtiers qui les contiennent). Le candidat précisera également les modalités de recharge des engins afin de garantir une disponibilité maximale du service à ses clients.</p>	<p>30%</p>
<p>Recyclage</p>	<p>Les candidats présentent le pourcentage de matériaux recyclés dans les engins utilisés et son programme de recyclage et de traitement des déchets (notamment des batteries) dans le cadre de filières adaptées.</p>	<p>30%</p>
<p style="text-align: center;">CRITERE 5 GESTION DES DONNEES ET INTERMODALITE</p>		<p>10%</p>
<p>Protection de la vie privée</p>	<p>Les candidats exposent les mesures prises pour garantir la protection et la confidentialité des données personnelles des clients. (RGPD)</p>	<p>20%</p>
<p>Reporting du service</p>	<p>Les candidats présentent les modalités de reporting sur l'utilisation du service ainsi que les données partagées avec les communes pour la supervision du service et ses usages.</p>	<p>50%</p>
<p>Intégration multimodale</p>	<p>Les candidats préciseront dans quelle mesure et sous quelles modalités, ils sont en mesure de proposer une solution permettant d'offrir et de s'intégrer à des dispositifs de mobilité servicielle.</p>	<p>30%</p>
<p>Respect du droit du travail et emploi local</p>	<p>Les candidats ont recours à un personnel salarié pour assurer l'exploitation du service. Ils produiront en amont du lancement du service une copie des attestations de travail de tous les salariés embauchés pour l'exploitation du service. Dans la mesure du possible, les candidats viseront à encourager l'emploi d'une main d'œuvre locale.</p>	